

ASSOCIATION
NEURAL ORGANIZATION TECHNIQUE INTERNATIONAL PROFESSIONAL
N.O.T. - I.P.

ARTICLE I

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :
NEURAL ORGANIZATION TECHNIQUE INTERNATIONAL PROFESSIONAL (N.O.T. - I.P.)

It is created between the members approving the present bylaws, an association governed by the law of July 1st, 1901 and the decree of August 16th, 1901, named:
NEURAL ORGANIZATION TECHNIQUE INTERNATIONAL PROFESSIONAL (N.O.T. - I.P.)

ARTICLE II

Ses buts, internationaux, sont :

1. Promouvoir et protéger l'essence de la Technique d'Organisation Neurologique créée par le Dr Carl A. Ferreri dont a hérité. N.O.T. - I.P. suivant la déclaration notariée du 13 mai 2007.
2. Fournir un lieu d'échange clinique et académique pour étudier, étayer et développer les constatations et concepts mettant en évidence les relations existant entre les facteurs structurels, chimiques et émotionnels et le système nerveux dans le maintien de l'homéostasie et plus particulièrement à travers les séquences physiologiques de la Technique d'Organisation Neurologique dont les fondements sont tirés de la Kinésiologie Appliquée Professionnelle (PAK).
3. Fournir un lieu d'échanges interdisciplinaires.
4. Favoriser la formation des professionnels de santé qualifiés ou des étudiants intéressés par cette approche.
5. Servir de structure représentative auprès des autres organisations internationales ayant les mêmes buts.
6. Organiser et coordonner les différents projets de recherches entre les différents cabinets, institutions éducatives ou centres de recherche et encourager la publication d'articles scientifiques sur la Technique d'Organisation Neurologique dans les journaux référencés.

Its goals, internationally, are:

1. To promote and protect the essence Neural Organisation Technique created by the Dr Carl A. Ferreri, which N.O.T. - I.P. has inherited according to the notary act of May 13th, 2007.
2. To provide a clinical and academic arena for investigating and substantiating the findings and concepts pertinent to the relationships between structural, chemical and emotional factors in maintaining homeostasis and more particularly through the physiological sequences of the Neural Organisation Technique whose background is coming from Professional Applied Kinesiology (PAK).
3. To provide a context for interdisciplinary exchanges.
4. To support the development of qualified health professionals interested in this approach.
5. To serve as a representative organisation with other international organisations having the same goals.
6. To organise and coordinate various research projects between different clinics,

educational institutions or research facilities and to encourage publications of N.O.T. related scientific papers in refereed journals.

ARTICLE III

Le siège est fixé : 7 rue Marie Espelette 33170 GRADIGNAN, FRANCE

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification par l'assemblée générale ordinaire sera nécessaire.

The headquarters is: 7 rue Marie Espelette 33170 GRADIGNAN, FRANCE

It may be transferred on a simple decision of the board; the ratification by the ordinary general meeting shall be necessary.

ARTICLE IV

L'association se compose de :

- Membres actifs avec droit de vote : professionnels de santé certifiés en T.O. N. ayant pris l'engagement de verser annuellement une cotisation fixée chaque année suivant les modalités décrites dans le règlement intérieur.
Le règlement intérieur décrit les qualifications professionnelles requises et les modalités de certification.
- Un membre de droit.
- Membres sympathisants sans droit de vote : professionnel de santé ou étudiants débutant une formation en Technique d'Organisation Neurologique, et ayant pris l'engagement de verser annuellement une cotisation fixée chaque année suivant les modalités décrites dans le règlement intérieur.
- Membres d'honneur : ce titre peut être décerné à la décision unanime par le conseil d'administration.
- Les membres d'honneur sont dispensés de cotisation.

The association is composed of:

- Voting members: health care professionals certified in N.O.T. undertaking to pay each year the dues set each year according to the terms described in the internal rules.
The internal rules describe the professional qualification required and the modalities of certification.
- The ex-officio member.
- Non voting members: health care professional or students having started a Neural Organisation Technique training and undertaking to pay each year the dues set each year according to the terms described in the internal rules.
- Honorary members: this title can be conferred by unanimous decision of the board.
- Honorary members are exempted of any dues.

ARTICLE V – Admission

L'admission à l'association se fait suivant les modalités précisées dans le règlement intérieur. Chaque membre payant prend l'engagement de respecter les présents statuts et le règlement intérieur qui lui sont communiqués à son entrée dans l'association.

The admission to the association is done according to modalities specified in the internal rules.

Each dues paying member undertakes to respect the present bylaws and the internal rules that have been passed on his admission to the association.

ARTICLE VI – Radiation – Striking off

La qualité de membre de l'association se perd par:

- la démission ;
- le décès ;
- la radiation suivant des modalités précisées dans le règlement intérieur.
- Une lettre sera envoyée au(x) membre(s) qui n'aura pas respecté le règlement pour lui préciser et lui demander de suivre les règles de l'organisation N.O.T. - I.P.. Si le ou les membre(s), ne peuvent se conformer aux règles, alors ils doivent renoncer à leur position de membre et quitter l'organisation N.O.T. - I.P..

The member's position is lost by:

- resignation,
- death,
- termination of membership according to the terms specified in the internal rules.
- A letter will be send to the offending member/members to precise and ask him/her to follow the rules of the organization N.O.T. - I.P.. If they feel they can not abide by the rules, then they should give up their membership and leave the organization N.O.T. - I.P..

ARTICLE VII

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des cotisations,
- les subventions d'organisations professionnelles, des régions, de l'Etat, des départements, de la Communauté Européenne, etc...,
- le produit d'événements (congrès, colloques, etc.) organisés par l'association.

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe conformément aux dispositions du règlement du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Ces documents doivent être établis dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

En fonction du développement N.O.T. - I.P. peut décider de créer d'autres chapitres/branches dans d'autres localisations afin de la représenter.

The association income will consist of:

- all membership fees,
- grants from professional organisations, regions, the State, "French departments", the European Community, etc...,
- income from events (conferences, symposiums, etc.) sponsored by the association.

The association will follow proper accounting procedure, presenting annual accounts, an end of year statement and appended in accordance with the provisions of February 16th, 1999 rules relative to annual accounting modalities of associations and foundations.

These documents must be established within 6 months after the closing of the accounting period.

N.O.T. - I.P., depending of its growth can decide to develop other chapters in individual areas in order to represent itself.

ARTICLE VIII – Conseil d’administration - Board

L’association est dirigée par un conseil d’administration de 4 à 6 membres, incluant le membre de droit, élu pour deux années par l’assemblée générale.

Les membres sortants sont rééligibles.

Est éligible au conseil d’administration tout membre actif à jour de ses cotisations.

Le conseil d’administration est organisé par un bureau exécutif de membres élus pour une durée de 2 ans :

- un président
- un vice-président
- un trésorier
- un secrétaire

Le 5^{ème} membre est le membre de droit qui possèdera ce poste toute sa vie. Sur résignation du membre de droit, cette position peut être occupée par un membre du conseil d’administration comme mentionné dans l’article 7 des du Règlement Intérieur.

N’importe quel membre du conseil d’administration peut être élu pour lui succéder. Un membre du conseil d’administration ne peut occuper plus de deux (2) positions.

L’éligibilité et les pouvoirs attribués au conseil d’administration ainsi que ses modalités de fonctionnement sont précisés par le règlement intérieur.

The association is run by an executive board of elected members for a term of 2 years:

- A President
- A Vice- President
- A Treasurer
- A Secretary

The 5th board member is the ex-officio member which is a lifelong position. Upon resignation of the ex-officio member, that board position will be taken over by a member at large position as outlined in article 7 of the internal rules.

Any member of the executive board may be elected to succeed him or herself. A board member may also hold no more than two positions.

The eligibility and rights assigned to the board as well as the functioning modalities shall be specified by the internal rules.

ARTICLE IX – Rétribution

Les membres du conseil d’administration ne peuvent recevoir aucune rétribution au titre des fonctions qui leur sont confiées. Toutefois, les frais et débours occasionnés par l’accomplissement de leur mandat leur seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Le rapport financier présenté lors de l'assemblée générale ordinaire doit faire mention des remboursements de frais payés à des membres du conseil d'administration.

The members of the board cannot receive any payment in the name of the entrusted functions. However, they are entitled to reimbursement of the expenses or outlay generated in accomplishing their mandate on presentation of supporting documents.

The financial report presented at the Ordinary Annual Meeting shall mention the reimbursement paid to the board members.

ARTICLE X – Réunion du conseil d'administration – Board meeting

Le conseil se réunit suivant des modalités fixées par le règlement intérieur.

The board meets according to modalities specified in the internal rules.

ARTICLE XI – Assemblée générale ordinaire – Ordinary general meeting Assemblée générale extraordinaire – Extraordinary general meeting

L'assemblée ordinaire comprend tous les membres à jour de leur cotisation et les membres d'honneurs. Elle se réunit sur convocation du secrétaire quinze jours au moins avant la date fixée.

L'ordre du jour ainsi que le texte des résolutions soumises au vote sont indiqués sur les convocations.

Le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Le fonctionnement de l'assemblée générale est précisé dans le règlement intérieur.

Le fonctionnement de l'assemblée générale extraordinaire est précisé dans le règlement intérieur.

The ordinary general meeting is open to all the members up to date with their dues and honorary members. It will meet on notification by the secretary at least 1 month before the appointed date.

The topics to be discussed, as well as the resolutions subjected to a ballot, shall be indicated in the notification.

The President, assisted by the executive board members, presides over the meeting and shall present the ethics and code of conduct of the association.

The Treasurer shall report back on his accounting management and shall submit the annual accounts for approval by the members.

The operation of the annual general meeting is specified by the internal rules.

The operation of the extraordinary general meeting is specified by the internal rules.

ARTICLE XII – Règlement intérieur – Internal rules

Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration, qui fait approuver les changements par l'assemblée générale avec un vote majoritaire de 50%+1 voix des membres votants. Les votes par procuration sont définis dans le Règlement Intérieur à l'article IX.

Le Règlement Intérieur a pour objet de préciser certains points des statuts, notamment quant au fonctionnement interne de l'association.

Internal rules are established by the board and changes have to be approved at the annual general meeting by a majority vote of 50% +1 of the voting members present. Proxy voting is delineated in the internal rules article IX.

The object of the internal rules is to specify certain points of the bylaws, in particular the internal functioning of the association.

ARTICLE XIII – Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale ou de l'assemblée générale extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

In the case of dissolution, it will be decided by at least two thirds of the members present at the general or extra ordinary meeting, one or more receiver (liquidator) are appointed by the latter and the assets, if any, are allotted according to the article 9 of the law of July 1st, 1901 and the decree of August 16th, 1901.

Le 7 février 2011

Le président

Le secrétaire